



FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

FISCALITÉ DES ENTREPRISES CULTURELLES

Mélanie Hanscotte, secrétaire générale-coordinatrice RH à la Plaine Images/ Cluster Industries Créatives ; précédemment administratrice du Vivat à Armentières.

Objectifs

Acquérir les connaissances nécessaires en terme d'imposition pour la gestion des entreprises culturelles (associations et sociétés).

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de comprendre la logique de l'imposition, d'en saisir les enjeux et de l'appliquer à leur gestion.

Profils concernés et pré-requis

Cette formation s'adresse aux personnes en charge de l'administration ou de la production dans le secteur culturel et artistique et plus particulièrement le spectacle vivant, permanent ou intermittent.

Programme

- Le régime fiscal de la structure concernée, le principe d'assujettissement.
- Les différents impôts et taxes (TVA, Impôt sur les sociétés, Contribution Économique Territoriale).
- Les spécificités des entreprises (associations, sociétés) culturelles: taux de TVA particuliers, billetterie, assujettissement des subventions à la TVA, taxes sur les spectacles, retenue à la source.
- Relations avec l'administration fiscale.

Informations pratiques

La formation se déroulera sur 2 jours, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (soit 14h).

En fonction du nombre d'inscrits elle aura lieu dans les locaux de Filage : 7b rue de Trévise à Lille, ou dans une autre structure lilloise (à déterminer).

Modalité de suivi : feuille de présence signée par demi-journée

Modalités pédagogiques : exposés théoriques et exercices pratiques

Modalité d'évaluation : QCM et/ou évaluations orales

Taille du groupe : entre 4 et 8 personnes

Sanction : attestation de stage délivrée à l'issue de la formation

Coût de la formation :

440 HT + 88€ (TVA 20%) = 528€ TTC

PRISE EN CHARGE – FINANCEMENT

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) d'une entreprise du secteur spectacle vivant : informez votre employeur et prenez contact avec l'AFDAS www.afdas.com

Si vous êtes salarié permanent (CDI ou CDD) dans le secteur de l'animation ou de l'économie sociale et solidaire : informez votre employeur et prenez contact avec UNIFORMATION – www.uniformation.fr

Si vous êtes intermittent du spectacle : prenez contact avec l'AFDAS - www.afdas.com

Si vous êtes à la recherche d'un emploi (hors intermittents) : votre conseiller POLE EMPLOI étudiera avec vous les possibilités de prise en charge de votre formation

Si vous travaillez en collectivité territoriale : prenez contact avec votre conseiller ressources humaines en charge du plan de formation de la collectivité.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Florène CHAMPEAU - 03 20 47 81 72 – formation@filage.fr

FILAGE – 7b rue de Trévise, Lille (59) – N° de déclaration d'activité: 31.59.05993.59 – Siret : 449 038 330 000 55 – APE:9001Z

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES FORMATIONS SUR WWW.FILAGE.FR